

# LA SÉCURITÉ D'EXISTENCE POUR TOUS

JOURNÉE MONDIALE DU REFUS DE LA MISÈRE  
17 OCTOBRE 2013



**Mouvement LST**  
[www.mouvement-LST.org](http://www.mouvement-LST.org)

## Mouvement Luttes Solidarités Travail (LST)

*Un mouvement de rassemblement des plus pauvres pour lutter avec d'autres contre la misère et ce qui la produit.*

L.S.T. Andenne asbl  
rue d'Horseilles, 26  
5300 Andenne  
085/84. 48. 22  
andenne@mouvement-LST.org

L.S.T. Ciney-Marche asbl  
Route de France, 5  
5377 Baillonville  
0479/28.90.57  
ciney-marche@mouvement-LST.org

L.S.T. en Hainaut, c/o Fabien Lardinois  
Rue de l'Escaloperie, 1  
7040 Quévy-le-Grand  
065/88.59.50 0479/28.90.57  
hainaut@mouvement-LST.org

L.S.T. Tubize c/o Claire & J-F Funck  
rue du Centre, 19  
1460 Virginal  
067/64. 89. 65  
tubize@mouvement-LST.org

L.S.T. Namur asbl  
rue Pépin, 64  
5000 Namur  
081/22. 15. 12  
namur@mouvement-LST.org

L.S.T. Fédération  
Rue Pépin, 27  
5000 Namur  
081/22.15.12  
federation@mouvement-LST.org

[www.mouvement-LST.org](http://www.mouvement-LST.org)

# Table des matières

<b>0. Préambule.....</b>	<b>4</b>
0.1. Une parole collective enracinée dans le vécu .....	4
0.2. Témoignage de Raphaël et sa famille .....	4
0.3. Témoignage de Thérèse et sa famille .....	6
0.4. Témoignage de Sylvie et sa famille.....	7
<b>1. Introduction.....</b>	<b>10</b>
<b>2. Construire une parole et une analyse commune.....</b>	<b>11</b>
2.1. Options de base du Mouvement Lutttes Solidarités Travail.....	11
2.2. L'Assemblée des militants.....	12
<b>3. La sécurité d'existence.....</b>	<b>14</b>
3.1. Choix de la thématique.....	14
3.2. La sécurité d'existence, point de vue des plus pauvres .....	15
3.3. La sécurité d'existence au centre des préoccupations humaines.....	16
3.4. Un seuil pour la sécurité d'existence .....	17
<b>4. L'accès à la sécurité d'existence .....</b>	<b>19</b>
4.1. Pouvoir compter sur les solidarités immédiates et sur nos propres ressources ....	19
4.2. Disposer de revenus suffisants pour accéder aux besoins vitaux .....	20
4.3. Se rassembler et s'exprimer librement .....	22
<b>5. Les mécanismes qui menacent l'accès à la sécurité d'existence pour les plus pauvres .....</b>	<b>24</b>
5.1. Le cadre économique et politique actuel .....	24
5.1.1. Loi du Marché et évolution des cadres légaux.....	24
5.1.2. Du droit au mérite... du mérite au mépris.....	26
5.1.3. Les plus pauvres ne comptent plus pour personne.....	27
5.1.4. Le prix à payer.....	27
5.2. L'insécurité permanente conditionne tous les domaines de l'existence .....	28
5.2.1. Les solidarités de proximité.....	28
5.2.2. Nos moyens de résistance à la misère .....	29
5.2.3. L'accès à l'emploi et au travail.....	30
5.2.4. L'accès à la protection sociale.....	32
5.2.5. L'accès au logement.....	34
5.2.6. Le droit d'association et la liberté d'expression.....	35
<b>6. Perspectives.....</b>	<b>37</b>
6.1. La place de la parole des pauvres dans le débat .....	37
6.2. Garantir les conditions nécessaires à la sécurité d'existence .....	37
6.2.1. Recul des protections sociales.....	37
6.2.2. Recul de tous les droits qui permettent une sécurité d'existence.....	38
6.2.3. Evolution dans les pratiques du travail social.....	38
6.3. La sécurité d'existence comme projet politique .....	39

# 0. PRÉAMBULE

## 0.1. Une parole collective enracinée dans le vécu

Le détour que nous vous proposons, à travers les quelques premières pages de cette étude, passe par l'enracinement de notre parole dans le vécu quotidien de résistance à la misère des plus pauvres ; en même temps que dans la méthode qui permet d'en construire l'expression.

L'enracinement, c'est, bien sûr, la lutte quotidienne des plus pauvres pour vivre, et vivre dignement. La lutte est continuelle, mais son résultat bien maigre. Il semble même que, d'année en année, malgré (ou grâce) aux différentes initiatives publiques « d'insertion, de cohésion sociale ou d'activations », la banalisation de la misère l'impose comme une fatalité. Les récits de vie que nous partageons à partir de notre histoire, vous permettent de suivre, pas à pas, quelques parcours particulièrement éloquentes sur le courage et la souffrance des personnes concernées, mais aussi sur le terrible massacre d'une quantité de pratiques actuelles dites de luttes contre la pauvreté.

Ces témoignages ne pourraient être construits ailleurs que dans les rassemblements indépendants et respectueux du vécu des personnes, et de leurs rythmes, tels que ceux proposés aux militants qui se rassemblent librement dans le Mouvement LST. Oser dire le constat qui est le nôtre, et puis, ensemble, en construire une analyse à partir de notre point de vue, témoigne d'un engagement, d'une intelligence des choses et d'un courage qui mérite toute l'attention de tous les décideurs. On mesure mal, d'un autre point de vue, combien coûte pareille audace, après des années de mépris et de condamnations. On mesure mal la prise de risque qu'il faut assumer pour une parole qui questionne, quand tout, dans le quotidien est en danger.

Que ce détour nous conduise à une nouvelle écoute, à une nouvelle attention, à un nouvel engagement partenaire.

**Les 3 témoignages ci-dessous ont été lus le 17 octobre 2013 dans l'enceinte du Parlement wallon à Namur, devant la dalle en l'honneur des victimes de la misère.**

## 0.2. Témoignage de Raphaël et sa famille

*Notre combat pour vivre en famille dans un logement décent a commencé il y a plus de 20 ans.*

*J'en ai aujourd'hui 43. Je suis père d'une famille de 6 enfants âgés de 14 à 24 ans et grand-père d'une petite fille de 2 ans 1/2.*

*Depuis que nous sommes mariés, nous avons dû déménager 7 fois avec notre famille qui s'agrandissait. Les logements que nous avons habités étaient soit trop petits ou insalubres. Les nombreuses démarches pour obtenir un logement social n'ont jamais abouti.*

*C'était toujours les mêmes réponses: « Vous êtes trop nombreux. » ou encore « Monsieur, ça ne sert à rien de venir tout le temps, tous nos logements pour famille nombreuse sont occupés. ».*

*Nous avons souvent eu froid, et nous avons pris l'habitude de nous cacher à cause de la honte de devoir vivre dans un taudis dans lequel on est obligé de rester. On n'a pas le choix puisqu'on ne trouve rien d'autre.*

*Durant toutes ces années, nous n'avons jamais pu vivre dans un logement décent, adapté à notre famille nombreuse et à un prix abordable.*

*Il y a eu une courte parenthèse quand nous avons pu accéder à la propriété, en achetant un chalet dans une zone de loisirs.*

*Sous la pression du plan HP nous avons dû partir. Nous avons vendu notre chalet pour deux fois rien, laissant derrière nous une dette importante qui nous a suivis pendant plusieurs années.*

*En juillet 2012, nous avons enfin emménagé dans une maison assez grande pour notre famille. Malheureusement très vite des problèmes d'insalubrité sont apparus, notamment au niveau de l'installation électrique et des conduits de cheminée. L'hiver dernier nous avons subi deux feux de cheminée. Les interventions des pompiers ont occasionné beaucoup de dégâts sur nos biens et nous n'avons plus pu nous chauffer.*

*Suite à l'avis remis par les pompiers et les assureurs sur l'état du bâtiment, le logement a très vite été déclaré insalubre, entraînant une fois de plus des problèmes en cascade et une insécurité renforcée pour l'avenir de notre famille.*

*On sera resté à peine un an dans ce logement. L'échéance avant l'expulsion était fixée le 15 octobre. Lundi nous avons achevé notre déménagement en urgence, vers un logement provisoire, un dépannage dans la famille. Mais jusque quand ?*

*J'en ai assez de devoir toujours fuir. J'en ai assez de me battre au quotidien pour faire reconnaître et appliquer mes droits. Pour la moindre demande d'aide au CPAS, le moindre litre de mazout, il faut donner tout son pécunière. Toujours des conditions et des papiers supplémentaires pour ne quand même rien avoir.*

*En plein hiver, mon logement est déclaré insalubre. Je ne peux plus me chauffer. Demain je serai à la rue et on me dit « Monsieur, le dossier n'est pas complet ».*

*Ce qui nous a fait tenir debout jusqu'aujourd'hui, ce sont nos enfants et la volonté de garder l'unité de notre famille. A cause de l'état de nos logements successifs, nous avons dû faire face aux menaces de placement et autres pressions que nous subissions des services de l'Aide à la jeunesse.*

*Des amis et des proches se sont battus à nos côtés pour que notre famille ne soit pas démolie.*

*Maintenant, c'est l'avenir de mes enfants qui me préoccupe. Ils deviennent adultes et sont confrontés à leur tour à la difficulté de se loger et de se garantir un revenu qui leur permette de vivre et de faire des projets.*

*Avec ma femme, on essaie de les épauler au mieux mais tout est encore plus dur aujourd'hui. Nous avons tout fait pour qu'ils sortent de l'école avec un diplôme et cela ne leur ouvre quand même aucune porte.*

*Au contraire, partout on les casse. On fait tourner nos jeunes en bourrique, en les faisant courir d'une place à l'autre pour faire des CV, aller chercher des attestations chez des patrons, enchaîner les formations... Mais au bout, il n'y a rien d'autre que des emplois précaires, limités dans le temps et dans lesquels ils sont exploités et méprisés.*

*Les plus grands veulent prendre leur autonomie. En attendant ils restent domiciliés chez nous et ne touchent que des allocations limitées du chômage. Avec les loyers qu'ils vont devoir payer, ils vont manger quoi ? Nous, on n'arrive déjà pas à joindre les deux bouts. On ne saura pas les aider en plus.*

*Je continue à me battre avec d'autres pour que les choses changent. Mais souvent je ne vois plus d'issue, je perds espoir. Et le soir, je me couche en ne sachant plus comment trouver la force de rester debout.*

### 0.3. Témoignage de Thérèse et sa famille

*Comme c'est le cas pour de nombreuses familles, nous nous sommes un jour retrouvés sans logement. Nous vivions dans un logement géré par une AIS avec nos 5 enfants encore dans le ménage. Le logement a été déclaré insalubre pour cause de surpeuplement.*

*Pour retrouver un logement, nous avons frappé à de nombreuses portes. Nous avons écrit ensemble avec les militants qui se réunissent aux réunions des caves de LST, une lettre au président du CPAS et à l'échevin des affaires sociales. Dans leur réponse, ils nous informaient qu'ils laissaient la mesure d'expulsion en attente mais ne s'engageaient pas à propos d'un relogement. Ils reconnaissent l'obligation de mettre des moyens en œuvre mais pas une obligation de résultat.*

*Finalement, nous avons été obligés d'accepter la solution de la maison d'accueil, la seule réponse concrète des services mandatés. Cet hébergement nous coûtait 528 euros par mois pour vivre avec nos enfants dans une chambre et une grande pièce, au lieu des 400 euros pour notre logement précédant considéré comme trop petit.*

*Notre constat est vite fait : une famille est expulsée d'un logement pour cause de surpeuplement et elle se retrouve dans la même situation en maison d'accueil. Et là, le surpeuplement est accepté, mais la famille doit faire face à des frais plus importants et perd une grande part de son autonomie à cause de la gestion budgétaire et le règlement de vie imposés par l'institution.*

*Au terme des 18 mois d'hébergement réglementaires, par peur de se voir imposer d'aller dans une maison d'accueil à Liège ou Charleroi, nous nous sommes tournés vers des solutions de solidarité de proximité en allant vivre chez des amis. Pourtant, nous savons tous que ces hébergements en*

*solidarité sont pénalisés par diverses législations dont tout ce qui régleme la « cohabitation » pour les allocataires sociaux.*

*Actuellement, nous avons pris en location un logement dans le privé. Non seulement ce logement n'est à nouveau pas adapté à la taille de notre famille mais de plus nous allons perdre la priorité concernant l'accès aux logements sociaux.*

*Les difficultés s'accumulent. Tout le courrier n'a pas suivi nos déménagements, certaines lettres ont apparemment été égarées et nous voilà avec une suspension des allocations de chômage. Nous percevons le RIS moins 200 euros que le cpas retire encore de notre passage en maison d'accueil. Nous venons de recevoir une note d'électricité assez salée, une erreur dans la facture vraisemblablement. Enfin, nos meubles et effets personnels pourrissent dans un garage qui nous coute. A côté de ça, il y a notre vie privée et familiale, la scolarité des enfants, l'accueil et le soutien à la famille et aux petits-enfants à gérer. C'est difficile de garder l'espoir. On a vraiment plus de difficultés aujourd'hui. Ce sont les enfants qui nous tiennent debout.*

*On constate que les solutions qui sont normalement mises en place comme tremplin ne le sont plus mais en plus risquent de mettre les gens dans des situations encore plus précaires : endettement, perte d'autonomie, déracinement et perte de repère pour toute la famille si elle est envoyée dans une autre ville, etc...*

## 0.4. Témoignage de Sylvie et sa famille

*Suite à un gros conflit dans notre couple, le papa dépose plainte auprès de la police. Celle-ci s'est retrouvée au parquet de la jeunesse qui a transmis le dossier au SAJ de Dinant pour enquête. Cette dernière a révélé que j'étais une maman fragile atteinte de babyblues aggravé suite à des critiques du monde extérieur et du papa. Suite à cela, plusieurs services se sont mis en place pour m'aider à créer une relation mère-fille avec ma grande alors âgée de quelques mois mais aussi pour faire face à toutes ces critiques qui m'abaissaient.*

*En mai 2010, le papa fait venir ma déléguée de l'époque pour faire constater qu'il mettait un terme à notre relation. J'étais alors enceinte de 4 mois. Je décide donc de quitter le domicile conjugal situé à Jemelle pour me rapprocher de mes proches et amis dans la région de Charleroi. Là je suis hébergé chez des amis. Ma déléguée de Dinant y est venue voir si tout se passait bien afin de faire le transfert du dossier sur Charleroi.*

*En juillet 2010, le dossier est transféré et une première convocation arrive. Tout se passe bien. Je fais d'ailleurs moi-même la demande d'aide à la naissance de ma deuxième afin de ne plus sombrer comme par le passé.*

*En octobre 2010, c'est la naissance de ma deuxième. Une TMS de l'ONE se présente chez moi. Comme la petite n'avait pas pris beaucoup de poids, elle*

décide avec mon accord de repasser toutes les semaines. A chaque visite, elle se donnait le droit de m'imposer ses choix, que ce soit pour le médecin, le pédiatre, le pharmacien, l'achat de vêtements, etc. De cette façon, lorsqu'une de mes filles était malade, elle le savait et passait dès le lendemain pour vérifier que j'avais les médicaments. Je décide alors de changer de médecin et de pharmacien. Entre-temps, ma plus grande est placée à la crèche de Forchies pour que je puisse m'occuper du bébé et de moi-même. Mais c'était surtout parce qu'à la crèche, ils ne prenaient pas les bébés.

En avril 2011, ma deuxième fait son entrée à la crèche. Et là, un combat que je n'ai pas vu venir va commencer. Une descente aux enfers va s'en suivre. Dans un premier temps, je n'ai droit qu'à des reproches du style : « Votre fille est un bébé. » « Elle est en manque d'amour maternel ». « Vous devez faire attention parce que les biberons ne sont pas lavés ». Ou encore : « Faites attention, vous ne savez pas doser le lait par rapport à la quantité d'eau ». Ensuite ça s'améliore et tout semble se passer toujours très bien.

En juillet 2011, je reçois une convocation au SAJ en même temps que le papa. Lui et moi vivons une grosse mésentente devant la déléguée. Une menace tombe : « Si vous n'arrivez pas à vous entendre, nous irons devant mon responsable et vous en paierez les conséquences. »

Le mercredi 7 septembre 2011 à midi, je suis convoquée au SAJ. Je dépose ma petite à la crèche et la grande m'accompagne. Nous arrivons. Là je vois la TMS ONE, la directrice de la crèche et la déléguée qui parlent entre elles. Tout à coup un silence se fait. Je me sens mal. Mon cœur palpite. Mes jambes tremblent. Ma gorge se noue. Mais je m'avance quand même. Et là, c'est la stupeur. Le bonjour de la TMS c'est : « Oh ! Vous êtes allée chez le coiffeur ! » Je réponds timidement : « Oui ! » Le bonjour de la déléguée a été : « Madame, vous avez enfin retiré tout le mauvais ! » en rigolant surnoisement. Je comprends alors que ce n'est pas une simple convocation. Je décide donc de me consacrer à ma fille présente.

On rentre enfin dans le bureau. Tout le monde m'accable, me fait des reproches injustifiés. Je suis perdue. Les larmes coulent. J'entends mais je suis incapable de dire quoi que ce soit. Le responsable m'annonce alors un placement pour mes filles. Il me regarde avec un sourire et me dit : « Madame, je vous écoute avant de prendre ma décision. » Je lui réponds : « Que voulez-vous que je vous dise ? Votre papier est fait. Donc, quoi que je dise, ça ne changera rien ». A ce moment-là, il m'a demandé de signer son papier. Je leur dis : « Je ne veux pas placer mes enfants. Elles ne peuvent pas vivre sans moi. » Il me répond : « Madame, vos enfants sauront très bien vivre sans vous. Ce n'est pas un problème. De toute façon, mieux vaut signer, car dans le cas contraire vous irez devant le juge et vous perdrez. De plus il est important de n'en parler à personne de votre entourage afin de ne pas subir de pression. » Je m'avance devant son bureau en prenant le bic pour signer. Je lui dis : « Je ne suis pas d'accord. Je ne veux pas mais je n'ai pas le choix. » Nous partons, ma fille et moi, et allons retrouver ma deuxième à la crèche.

*Le 4 octobre 2011, 2 jours après le deuxième anniversaire de ma plus petite, je reçois un télégramme impersonnel avec une heure et un lieu où je devais me rendre avec mes deux filles. Je comprends de suite qu'il s'agit du placement. Le lendemain, je téléphone à ma déléguée en lui annonçant mon refus face au placement. Je lui souligne qu'il n'y a pas eu d'enquête à mon domicile pour confirmer les accusations. Elle me répond : « Madame, l'enquête sociale, c'est moi. » Je lui fais remarquer qu'elle est venue, mais un an auparavant. C'est limite si elle ne m'a pas raccroché au nez. A cet instant, je savais que j'allais me retrouver au tribunal de la jeunesse. Mais j'avais gagné du temps. Cela m'a permis de trouver un bon avocat.*

*En décembre 2011, je passe une première fois au tribunal, où se trouvent la TMS ONE et la directrice de la crèche. La longue attente se fait sentir. On était convoqué à 9 h. On nous appelle à 11h15. Dans la salle, une juge à l'apparence sévère nous attendait. Le stress monte encore. Je me sens déjà condamnée. On passe en revue tous les reproches. A ma grande stupeur, la juge ne comprend pas le SAJ (absent à l'audience). La juge me donne le droit à la parole. Elle décide de reporter le jugement car le papa était absent. Et elle me laisse les enfants.*

*En janvier 2012, je passe au tribunal pour la deuxième fois. Le papa est entendu. Tout d'un coup la juge se souvient d'avoir reçu un courrier de la psychologue des enfants demandant que le suivi continue. Le travail commencé ne doit pas être arrêté. Il est donc primordial que les enfants restent avec leur maman. Sur ces mots, la juge m'explique que mon dossier sera au SPJ et que je repasserai au tribunal un an après. Deux semaines plus tard, Je reçois copie du jugement. Et là, c'est un soulagement. Les contraintes sont les suivantes : école et crèche fréquentées, suivi psychologique et aide du SPJ dans mes démarches et mes choix.*

*En mars 2012, Je suis convoquée au SPJ. J'y vais la peur au ventre en pensant être jugée dès le départ. Mais pas du tout, je suis entendue. Mieux que ça, je suis écoutée. J'exprime alors mon désir de changer la plus petite de crèche afin de la rapprocher de l'école de sa grande sœur. Cela a été accepté directement.*

*En mai 2012, je suis convoquée au SPJ pour faire appliquer le jugement. Là un homme et une femme nous attendent en présence de la présidente et de la déléguée. Ces personnes font partie d'un service d'aide nommé « Réflexe ». Ceux-ci m'ont aidée à régler les problèmes avec la crèche pendant un an.*

*En mars 2013, je suis convoquée au tribunal de la jeunesse. L'ambiance est tendue. Mais quand mon avocate arrive, une lueur d'espoir se dessine. On nous appelle. La juge nous attend. Et là, c'est la délivrance. Le SPJ n'ayant pas bien interprété le jugement, il s'est avéré que l'accompagnement par le service Réflexe n'était pas obligatoire. Elle remarque également que j'ai fait toutes les démarches seules, sans l'aide du SPJ. Le verdict est : l'affaire est classée.*

# 1. INTRODUCTION

Ce qu'expriment les plus pauvres sur leurs conditions de vie fait apparaître à quel point l'accès à la sécurité d'existence est un combat permanent.

Pour le comprendre, il faut entendre ceux qui osent sortir du silence imposé par la misère pour dire ce qu'ils doivent mettre en place quotidiennement pour résister à des mécanismes qui enfoncent dans une insécurité permanente.

A travers ce document, nous voulons questionner et interpeller cette réalité et les souffrances énormes qu'elle génère pour des milliers d'enfants, de femmes et d'hommes.

Cette interpellation se base sur l'analyse construite collectivement dans le cadre de nos rassemblements à partir des questions suivantes :

A partir de notre quotidien, comment définissons-nous la sécurité d'existence ?

Qu'est-ce qui permet de nous en garantir l'accès ?

Quels sont les mécanismes qui en menacent l'accès et produisent plus d'insécurité d'existence ?



## 2. CONSTRUIRE UNE PAROLE ET UNE ANALYSE COMMUNE

### 2.1. Options de base du Mouvement Lutttes Solidarités Travail

**Lutttes :** car notre vie est une lutte pour survivre et pour sortir de la misère : nos lutttes permettront de faire reculer l'extrême pauvreté, ici et ailleurs.

**Solidarités :** car c'est ensemble que nous ferons reculer la misère ; les solidarités sont le moteur de ce changement.

**Travail :** car, pour sortir de l'assistance, ce que nous réalisons ensemble est un travail que nous voulons voir reconnu.

Notre charte exprime nos options de base<sup>1</sup> :

Le rassemblement des plus pauvres est un défi. Rester accessible aux plus écrasés implique avant tout de croire que chacun est capable et veut garder sa dignité, quelle que soit sa situation. Croire aussi que les plus écrasés peuvent rejoindre la lutte collective et devenir solidaires des autres à leur tour.

Travailler à ce que chacun soit respecté, que la justice et le partage ne soient plus de vains mots et que l'on reconnaisse le rythme auquel chacun et chacune peut avancer au vu de son expérience et de son histoire personnelle.

La dynamique du mouvement LST se fonde sur l'intuition que c'est en se rassemblant autour de l'expression de ce qu'on vit, en élaborant sur cette base une analyse et une parole communes et en interpellant collectivement l'ensemble de la société, qu'on pourra agir sur les mécanismes producteurs d'exploitation et de misère.

Au sein du mouvement LST, des familles qui vivent la grande pauvreté et d'autres qui les rejoignent, relèvent ainsi quotidiennement ce défi permanent : garantir à tous le droit de s'associer.

Voici ce que des militants exprimaient en juin 1996 lors d'une rencontre avec le Premier Ministre de l'époque, Mr Dehaene, à propos de la modernisation de la Sécurité sociale.

« Ce que nous voulons faire aujourd'hui avec vous, dans cette rencontre, Monsieur le Premier Ministre, c'est témoigner avec la force de nos organisations, de notre souffrance, mais aussi apporter la voix de tous ceux et celles que l'insécurité d'existence et l'extrême pauvreté étouffent.

---

1 Site LST. En un coup d'œil

La légitimité de notre parole s'enracine dans nos luttes permanentes pour résister à la misère et notre volonté de tisser des solidarités avec les plus faibles d'entre nous. C'est entre autre un des moteurs de nos organisations depuis de nombreuses années » (...) En construisant nos organisations nous nous rendons compte que pour nous, même le droit d'association est une chose à inventer. Dans la misère tout divise. Bien souvent les projets mis en place pour aider ou encadrer les plus pauvres contribuent à cette division. »<sup>2</sup>

A travers nos rassemblements, nous investissons en effet une énergie immense à construire ensemble, à partir d'un quotidien partagé de résistance à la misère, une analyse et une parole communes. Nous voulons imposer une place de citoyen et d'acteur pour cette parole, dans les lieux de décisions. Briser, là encore, les résistances et le mépris pour se garantir une place de partenaire dans un monde qui la refuse. C'est évidemment d'autant plus difficile que l'analyse porte sur les réalités structurelles des causes de la misère. Des intérêts fondamentaux sont alors contradictoires, et le poids dans les décisions et les choix ne sont pas les mêmes pour tous les groupes sociaux.

Pour nous, la journée mondiale du refus de la misère est une occasion particulière pour que notre parole soit entendue et rappelle la permanence du combat à mener contre la misère et l'importance d'y associer comme acteurs, ceux et celles qui en sont victimes, en premier lieu.

## 2.2.1. L'Assemblée des militants

Les « Assemblées de militants » réunissent des militants délégués des différentes locales du Mouvement LST. Ces rencontres constituent des temps où des orientations assumées par la Fédération LST sont décidées collectivement. On y évalue les implications du Mouvement, au regard de ce que les plus pauvres expriment sur leur vie et leurs attentes.

Nous nous réunissons pour construire une analyse et une parole communes sur ce que nous vivons au quotidien et ce que nous mettons en place pour être entendus et respectés.

Le fruit de nos témoignages et de nos réflexions collectives alimente les prises de paroles publiques que nous portons dans différents lieux, où nous choisissons de donner échos de manière plus particulière à nos vécus et à toutes les réflexions et analyses que nous construisons ensemble et avec d'autres.

Ces lieux sont notamment:

- la Journée mondiale du refus de la misère, chaque 17 octobre,
- depuis deux ans une audition avec des parlementaires wallons pour donner suite aux interpellations du 17 octobre,
- le Collectif des associations partenaires chargé en 1995 de piloter le suivi du Rapport Général sur la Pauvreté,



---

2 SUIVI RGP Rencontre avec Mr Dehaene Premier Ministre et Mr Peeters Secrétaire d'Etat. Intervention des militants de l'association LST au nom du collectif des associations partenaires du RGP. P2 11 juin 1996. LST.

- les concertations organisées par le Service de lutte contre la pauvreté en vue de rédiger les rapports bisannuels,
- le groupe Agora,
- la plate-forme Associations 21
- etc.

Depuis environ 3 ans, en Assemblée de militants, nous avons axé nos réflexions autour de la répartition très inégale des richesses entre les hommes. Et nos nombreux témoignages montrent à quel point une grande majorité doit vivre dans une profonde insécurité d'existence au profit de quelques-uns qui s'accaparent l'ensemble des richesses.

Nos témoignages et analyses nous ont également amenés à mettre en évidence un certain nombre de balises qui à nos yeux sont essentielles pour construire un monde plus humain et plus durable.

Un constat ressort avec force de ces Assemblées et des nombreux autres lieux de rassemblement du Mouvement : la fragilisation des plus pauvres augmente toujours plus.

Ce constat nous a amenés à nous poser la question de l'accès à la sécurité d'existence pour les plus pauvres.

En 2013, nous avons décidé de poursuivre notre travail en construisant une parole et une analyse à partir de ce constat, et sur ce qui permet, ou pas, aux plus pauvres, d'accéder à la sécurité d'existence

C'est la thématique que nous avons donc décidé d'aborder particulièrement cette année dans différents lieux :

- dans les Assemblées de militants,
- dans les Caves des différentes locales du Mouvement,
- dans les Assemblées plénières du Collectif des associations partenaires,
- dans le cadre de notre participation aux concertations organisées en 2013, par le Service de Lutte contre la Pauvreté, sur le thème « Accès à la protection sociale et lutte contre la pauvreté »,
- dans notre engagement dans la concertation sur le lien entre l'enfant placé et sa famille, recherche demandée par Mme Huytebroek,
- dans le cadre de notre participation au Programme d'évaluation des Objectifs du Millénaire.

## 3. LA SÉCURITÉ D'EXISTENCE

### 3.1. Choix de la thématique

*« Où puis-je dormir ce soir ? »*

*« Comment recevoir l'autorisation d'un repas au resto du cœur ? »*

*« Il faut que je trouve 20 litres de mazout. Les enfants reviennent du home pour le week-end. Il faut chauffer ! »*

*« J'espère qu'ils vont nous recevoir aux urgences, et surtout qu'ils me soigneront ! »*

*« Tu n'iras pas à l'école demain. Je n'ai pas de sous pour la piscine ! »*

*« L'assistante sociale du SPJ passe demain. Il faut remplir le frigo ! »...<sup>3</sup>*

Nous pourrions aligner des pages entières qui déborderaient de ces cris quotidiens. Ceux d'une quantité énorme de personnes ou de familles confrontées sans relâches aux urgences impossibles d'un quotidien de résistance à la misère. Rien n'est assuré, pas même la satisfaction minimale des besoins les plus élémentaires. L'insécurité est permanente, et les réponses entendues de plus en plus insatisfaisantes, voire culpabilisantes et méprisantes.

Une insécurité permanente d'existence liée à une peur et une souffrance épuisantes, sans limite et sans le moindre espoir d'un changement.

Nous restons très loin, dans ces quotidiens, d'oser rêver l'avenir, d'oser des projets, d'investir sa propre vie comme un chantier à entreprendre. Nous sommes prisonniers des insupportables nécessités de survivre malgré tout. On se questionne, alors, et très en profondeur, sur le pourquoi de cette condamnation d'un grand nombre de citoyens. Tous ceux qui, comme nous, voire pire, résistent tous les jours dans des conditions d'inhumanité et de misère. On se questionne d'autant plus en constatant l'enrichissement et le confort particulièrement protégés d'une autre grande partie de la société, échelonnés jusqu'à l'indécent. Nous voudrions nous révolter, mais nous sommes devenus tellement fragiles... Nous savons déjà que toutes les initiatives de résistance que nous pourrions engager se retourneront contre nous ou nos proches.

Et pourtant, nous ne nous résignerons pas. Nous ne pouvons pas nous taire. Il faut vraiment que les choses changent, pour nous, et pour tous ceux qui sont, comme nous, de plus en plus fragilisés par les choix et priorités qui organisent le monde. C'est l'avenir du monde qui est en jeu.

Notre revendication la plus légitime, et la plus pressante, c'est de poser les jalons d'une sécurité d'existence qui serait offerte à tous les habitants de la terre. Nous savons que ce chantier ne se gagnera pas sans nous ; mais nous savons aussi qu'il ne commencera pas si nous ne l'imposons pas.

---

<sup>3</sup> Militants de LST

## 3.2. La sécurité d'existence, point de vue des plus pauvres

Le point de vue des plus pauvres, nous le proposons à travers quelques extraits des rapports des dernières Assemblées de militants organisées autour de cette thématique. Nous vous proposons un détour par une parole enracinée dans un quotidien de résistance à la misère, et qui s'est construite dans le rassemblement et le dialogue entre pairs.

*« Pour moi la sécurité d'existence, c'est d'abord la famille, les proches, les amis. C'est cette sécurité-là qui me permet de vivre. »*

*« La sécurité d'existence, c'est savoir sur quoi, sur qui on peut compter. »*

*« Pour moi, la sécurité d'existence, c'est de me sentir respecté même jusque dans la mort. »*

*« Pour nous garantir une sécurité d'existence, il y a des priorités : se loger, se nourrir, se soigner, vivre en famille, avoir accès à la culture et aux savoirs... Ces droits de base sont considérés comme des valeurs fondamentales de l'humanité. On doit veiller à ce que ces droits fondamentaux soient garantis pour tous. »*

*« La sécurité d'existence, elle dépend aussi d'un revenu parce que sans revenu on ne sait pas se loger, se soigner, se nourrir... »*

*« Toutes ces priorités, on y a difficilement accès. Nos moyens, nos outils pour garantir une sécurité d'existence sont toujours plus fragilisés. »*

*« Depuis que je suis petit, je ne sais jamais de quoi demain sera fait. Pour nous assurer une sécurité d'existence, il faudrait ne pas toujours vivre dans la peur. Et aussi pouvoir compter sur nos solidarités proches, la débrouille... »*

*« La Sécurité sociale nous permet d'assurer l'accès à la sécurité d'existence mais de manière très insuffisante. De plus, il y a de plus en plus de conditions imposées qui se retournent contre nous et finalement nous insécurisent plus encore. »*

*« Par le travail, on devrait avoir accès à une plus grande sécurité d'existence, mais on a très peu accès à des emplois décents. La plupart du temps, l'accès à l'emploi nous fragilise davantage. »*

*« Notre sécurité d'existence est aussi liée à ce qu'on met en place individuellement ou collectivement pour pouvoir établir un dialogue qui nous permet de nous faire entendre et d'être reconnu comme de réels partenaires. »<sup>4</sup>*

---

<sup>4</sup> Militants de LST

### 3.3. La sécurité d'existence au centre des préoccupations humaines

La notion évoque la fragilité, la conditionnalité, l'insécurité de l'existence. En fait, le concept étant directement attribué aux vivants, il est une préoccupation particulièrement légitime et permanente. Vivre, c'est rencontrer la fragilité et l'insécurité jusqu'à l'ultime, la mort. L'homme, sans doute le plus conscient de l'incontournable et de la non-maîtrise de l'échéance, y est le plus inquiet.

La notion évoque aussi la possibilité d'un contrôle, d'un aménagement et d'un mieux faire possible. L'insécurité n'est pas simplement fatale, inéluctable. Il y a de la place pour garantir une meilleure sécurité d'existence. Tous les vivants, par hasard ou par nécessité, dans la merveilleuse histoire de l'évolution, inventent une multitude de moyens pour y résister. L'homme y investit tout son génie, depuis toujours, et avec le maximum de ses ressources disponibles. La survie de l'individu, mais plus encore du groupe, puisque seul il ne survit pas (plus longtemps que quelques années au mieux), est son investissement le plus important. L'anthropologie évoque avec de multiples récits et analyses cette priorité fondamentale.



La notion est donc, depuis toujours, la préoccupation essentielle (dans le sens le plus fort), de tous les vivants, et de façon particulière, mais plus organisée, de l'homme.

Etre vivant et conscient, c'est se découvrir existant, à un certain moment, héritier d'autres vivants de la même famille, et en possibilité de donner, à son tour, la vie à un autre être, avec l'héritage génétique reçu, comme on transmet un relais. La sécurité d'existence n'est donc

jamais une question individuelle, mais une problématique de groupe. La question de la survie peut être individuelle, mais ce n'est qu'un élément du puzzle.

Dans la durée, la sécurité d'existence est donc directement liée à la capacité reproductive des vivants. Dans le champ intellectuel de l'évolution, depuis qu'il est apparu dans l'outil de connaissances des hommes, le moment de la reproduction est d'ailleurs le moment le plus décisif d'adaptations et de créations, donc de changements vers une meilleure résistance au milieu, et donc vers une meilleure sécurité d'existence. La théorie ne dit pas si c'est selon un plan ou par hasard, avec des jeux d'échecs et de réussites

Il semble bien, aux constats récurrents de biologistes et experts de divers horizons, que la vie elle-même oriente les choix dans les processus de reproductions. C'est moins le hasard que la concurrence et la compétition qui orientent les choix. C'est, semble-t-il, souvent, dans la nature, le plus fort (ou le plus adapté) qui se reproduit.

Dans le monde des hommes, l'organisation de la reproduction est particulièrement protégée et organisée. A l'héritage génétique, un effort très important est investi pour lier un héritage matériel, social et culturel. Et il convient de le protéger. Ce que j'ai reçu, et ce que j'ai pu produire, doit être garanti à mes propres descendants. Et avec l'objectif de créer des lignées de descendants plus ou moins homogènes. Cette compréhension de droits particuliers de naissance est un moyen de garantir à quelques-uns une sécurité meilleure d'existence. Mais

cette pratique induit une profonde discrimination par rapport à l'ensemble du groupe ou de la société. L'endroit où l'on naît fait que l'on est seigneur ou serf. Il définit dès lors, en même temps, la dimension de sécurité d'existence qui est celle de chacun, toutes conditions extérieures étant égales. L'équité et la proposition des concepts de droits de l'homme questionnent radicalement cette pratique ancestrale. Rien n'autorise une protection particulière de quelques-uns, en fonction de la naissance, quant à une meilleure sécurité d'existence.

Déjà dans cette approche très rapide, on mesure combien la réalité de la sécurité d'existence est fondamentale, et mobilise une énergie extraordinaire des hommes ; quitte à mépriser, avec toute la force disponible, la plus élémentaire équité.

### 3.4. Un seuil pour la sécurité d'existence

« On confond presque toujours la misère avec la pauvreté ; cette confusion vient de ce que la misère et la pauvreté sont voisines ; elles sont voisines sans doute, mais situées de part et d'autre d'une limite qui départage l'économie au regard de la morale ; cette limite économique est celle en deçà de qui la vie économique n'est pas assurée, au-delà de qui la vie économique est assurée ; cette limite est celle où commence l'assurance de la vie économique ; en deçà de cette limite le misérable ou bien a la certitude que sa vie économique n'est pas assurée ou bien n'a aucune certitude qu'elle soit ou ne soit pas assurée,... »<sup>5</sup>

Savoir que pour demain est garanti « le pain et le livre »<sup>6</sup>, est le seuil présenté par Péguy pour la sécurité d'existence. Aujourd'hui, nous ajouterions les moyens de vivre en famille et avec des proches, le logement, les revenus suffisants, les soins de santé, la culture, l'école et les formations, un emploi de qualité, ...

« Sauver tous les miséreux de la misère est un problème impérieux, antérieur à l'institution véritable de la cité ; attribuer à tous les citoyens des parts égales, ou équitables de richesses est un des nombreux problèmes de la cité instituée ; le problème de la misère est un problème incomparable, indiscutable, posé d'avance, dans la réalité, un problème de la cité à bâtir ; nous devons le résoudre et nous n'avons pas à discuter si nous devons le résoudre ; nous n'avons qu'à discuter comment nous pouvons le résoudre ; c'est un problème sans relâche ; ... »<sup>7</sup>

La misère est ce lieu premier de l'insécurité d'existence, selon Péguy. Et c'est une situation profondément inacceptable. C'est une condition préalable à l'existence de la cité, de toute société organisée. Il y a un seuil. Un seuil qu'il dit économique, et que la personne vivant sous ce seuil ne peut franchir seule. C'est un appel radical, premier, et avant tout autre, à la constitution de toute citoyenneté.

---

5 Charles PEGUY, De Jean Coste, Gallimard, Paris, 1938, p15

6 Op. cit., p 33

7 Op. cit., p 18

C'est bien ce que nous retrouvons dans la définition de la grande pauvreté proposée par l'Onu derrière Joseph Wresinski. 8 La grande pauvreté est la situation d'une personne victime de plusieurs précarités, et qui, seule, ne peut faire face. Il y a un seuil qui est défini de façon plus large que l'économique seulement. Mais ce seuil mobilise toutes les énergies, dans une priorité indiscutable pour le dépasser, en mobilisant toutes les solidarités nécessaires.

Il semble évident, pour les militants de LST, et pour toutes les associations qui permettent une parole collective dans le rassemblement des personnes qui résistent au quotidien à la misère ou à la grande pauvreté, que cette priorité est essentielle et indiscutable. Elle doit mobiliser toutes les énergies, et refuser toutes les propositions d'aménagements ou de recherche de coupables. Garantir la sécurité d'existence, et donc garantir ce seuil, avant tout autre questionnement, est incontournable de toute organisation humaine et de toute société.



---

8 La définition qu'a proposé Joseph Wresinski au Conseil Économique et Social de France, qui a ensuite été reprise par Mr Leandro Despouy dans son rapport à l'ONU sur Extrême pauvreté et droits de l'homme :

« La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins grave et définitive. Elle conduit le plus souvent à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle tend à se prolonger dans le temps et devient persistante, qu'elle compromet gravement les chances de reconquérir ses droits et de réassumer ses responsabilités par soi-même dans un avenir prévisible. » (B. O. du 10 et 11 février 1987)

## 4. L'ACCÈS À LA SÉCURITÉ D'EXISTENCE

### 4.1. Pouvoir compter sur les solidarités immédiates et sur nos propres ressources

*« Si on n'aidait pas nos enfants quand ils sont en médiation de dettes, je ne sais pas comment ils feraient... »*

*« Ma maman avait 75 euros par semaine pour vivre et malgré cela, elle m'en donnait quand même, quand j'en avais besoin. »*

*« Dès le 10 du mois quand tout est payé, il ne me reste pas grand-chose, je dois constamment me serrer la ceinture pour ne pas m'endetter. La maman de mon fils va se faire expulser fin du mois, je ne peux quand même pas la laisser à la rue. . . »*

De ce que nous exprimons sur nos conditions d'existence, il ressort avec force que ce sont les solidarités immédiates de la famille, de proches sur lesquels on peut avant tout compter pour se garantir un minimum de sécurité d'existence, même au ras des pâquerettes.

*Début des années 80, Armand qui vivaient de son métier de rémouleur, habitait dans une caravane le long d'une ligne de chemin de fer dans la périphérie de Namur. Son activité et aussi la récupération de métaux, permettaient de faire vivre trois ménages. En effet, deux autres ménages dont une famille avec des enfants trouvaient dans ces activités et solidarités de base les moyens pour se construire une sécurité d'existence minimale. Ces familles étaient à cette époque dans l'attente de pouvoir bénéficier des aides refusées par le CPAS.*

*Plusieurs fois, les membres de cette « équipe » de la survie solidaire offrirent une part de leur journée de travail. à la « cagnotte collective » alimentant les projets qui donneront naissance au mouvement LST.*

*Il est bon de signaler aussi que, Armand par exemple, n'a pas pu inscrire son nom sur les statuts de constitution de LST car il était privé de ses droits civils et politiques. Son métier itinérant faisait qu'il était régulièrement confronté à des interpellations policières et à l'enfermement pour vagabondage. Une rébellion sur les forces de l'ordre lui vaudra un enfermement et une privation des droits civils et politiques.<sup>9</sup>*

Ces solidarités de base, indispensables à la survie dans l'attente de l'aboutissement de combats pour faire reconnaître les droits fondamentaux, sont de plus en plus pénalisées aujourd'hui voire interdites.

---

9 L. Lefèbvre Historique LST. Citation reprises en divers documents qui racontent LST et en tradition orale.

## 4.2. Disposer de revenus suffisants pour accéder aux besoins vitaux

Lorsqu'on vit des situations de grande pauvreté, l'accès à un revenu suffisant pour assurer les besoins vitaux est un défi quotidien. Tous les jours, nous devons réfléchir à la manière dont on pourra faire vivre notre famille. Nos sources de revenus sont très souvent menacées et nous avons donc peu de maîtrise sur la manière dont on pourra se les procurer.

Il s'agit de travail soit dans le cadre d'un emploi, soit à travers des systèmes de débrouille qu'on met en place pour s'en sortir : récupération, ferrailles, potager, bûcheronnage, mendicité...

En ce qui concerne les revenus qu'on se procure par le travail, deux constats s'imposent que nous développerons plus loin.

Premier constat : très peu d'emplois nous sont accessibles et l'accès à l'emploi est la plupart du temps source d'une plus grande insécurité d'existence.

Second constat : les systèmes de débrouille qui nous permettraient de nous assurer un revenu ou un complément de revenu par le travail sont de plus en plus considérés comme de la fraude et donc beaucoup plus contrôlés et sanctionnés.

Lorsqu'on ne sait pas ou plus se procurer un revenu ou un revenu suffisant par notre travail, nous avons recours aux indemnités de la Sécurité sociale (allocations de chômage, indemnités de mutuelle, pensions...) ou le plus souvent à une allocation en provenance de systèmes résiduels (revenu d'intégration sociale RIS, pension d'handicapé...).

Nous sommes conscients de l'importance de la Sécurité sociale comme moyen de lutte contre un appauvrissement plus large encore. Et il nous semble essentiel de redire ici que la Sécurité sociale a permis de nombreuses avancées.

En janvier 1995, le journal « En Marche » des mutualités chrétiennes consacre un article à la publication du Rapport général sur la pauvreté. Partant d'une étude internationale sur le rôle des protections sociales, l'auteur met en garde par rapport au risque de démantèlement du système de Sécurité sociale. Notamment à travers l'introduction d'une sélectivité qui évacuerait les plus nantis vers des systèmes privatifs, relayant les plus pauvres dans un système de solidarité de plus en plus réduit.

*« La persistance de la pauvreté est incontestablement un interpellation pour la Sécurité sociale. Mais si on démantèle cette Sécurité sociale pour se tourner uniquement vers les pauvres, on ferait réapparaître par ailleurs des problèmes dix fois plus amples que ceux que l'on résoudrait. L'étude internationale sur le rôle des protections sociales établit en effet que sans la Sécurité sociale 43 % de la population belge serait en dessous du seuil de pauvreté (...). Et cette étude de la commission européenne estime qu'il y a environ 6% de la population belge, soit quelque 600. 000 personnes vivant sous le seuil de pauvreté. » 10*

---

10 Edouard Descampe, En Marche. Mutualités chrétienne Editio 16 janvier 1995.

Contrairement à ce que certains affirment aujourd'hui au sujet du système de la Sécurité sociale, c'est bien d'une solidarité organisée pour résister à la misère qu'il s'agit. Car elle est le résultat des luttes historiques portées par les travailleurs et leurs organisations pour garantir une sécurité d'existence en cas de situation défavorable. Mettre à l'abri de la misère, la famille du travailleur, celui qui perd son emploi, celui qui est malade, celui qui est âgé...

Elle a pour objectif de créer un filet de sécurité pour garantir la sécurité d'existence, soit préserver les bénéficiaires au-delà du seuil de la grande pauvreté.

Cependant, la Sécurité sociale n'est pas accessible à tous, c'est un système accessible aux personnes qui cotisent, selon la forme de mutualisation retenue. Bien qu'à la suite du RGP en 1994, il y ait eu un certain nombre d'ouvertures en matière d'allocations familiales et de soins de santé pour des personnes qui n'avaient pas cotisé, au fil des années de nombreuses autres conditions ont été ajoutées pour pouvoir accéder aux différents domaines de la Sécurité sociale, contribuant au démantèlement du principe de solidarité sur lequel ce système se basait.

L'aide sociale remplit alors le rôle de protection quand une personne ou une famille passe à travers le filet de la Sécurité sociale, ou que cette protection n'est pas suffisante. Mais là aussi l'accès est de plus en plus conditionné.

Voici ce que des militant(e)s disaient à ce propos en 1996. A cette époque, nous plaidions déjà pour un renforcement de la Sécurité sociale, il nous faut constater que depuis la situation s'est dégradée.

*« La Sécurité sociale est la première barrière face à la pauvreté. Depuis sa création, la Sécurité sociale est liée à l'emploi. Pour les travailleurs les plus pauvres et nos familles, l'emploi n'est pas souvent un moyen pour sortir de la pauvreté. Déjà avant la crise, nous étions dans des emplois précaires et parfois pas protégés. Nous avons expérimenté la flexibilité et les dérégulations du travail avant l'heure.*

*Pour ces raisons, nous savons ce que cela produira pour les travailleurs les plus faibles.*

*Peut-être que de tels mécanismes produiront une source de richesses pour certains mais nous savons que pour les plus faibles, et sans doute aussi pour une majorité des travailleurs, ils deviendront source d'insécurité d'existence et de plus grande pauvreté encore. »<sup>11</sup>*

En août 1996, le Collectif des associations partenaires du Rapport général sur la pauvreté réalisait un document de réflexion sur la modernisation de la Sécurité sociale. Pour ces associations, la lutte structurelle solide contre l'insécurité d'existence, la misère et ce qui la produit ne peut s'envisager que par un renforcement de la sécurité sociale.

*« Comme nous l'avons dit à maintes reprises, nous considérons qu'un système de Sécurité sociale efficace est une des armes indispensables pour*

---

11 SUIVI RGP Rencontre avec Mr Dehaene Premier Ministre et Mr Peeters Secrétaire d'Etat. Intervention des militants de l'association LST au nom du collectif des associations partenaires du RGP. Contribution concernant la modernisation de la sécurité sociale. P2 11 juin 1996. LST.

lutter contre la pauvreté. Le maintien et le renforcement de la Sécurité sociale doivent aller dans le sens de droits fondamentaux garantis à tous, plutôt que dans le sens de la multiplicité des droits spéciaux, d'une plus grande sélectivité, voire de la privatisation des mécanismes de solidarité. ....  
12

Par nos histoires personnelles, nous savons que des emplois de plus en plus précaires et sous payés ainsi que diverses formes d'assistances, ne nous permettent pas d'acquérir une sécurité d'existence.

« Une société qui pense que le droit au minimex garantit la sécurité d'existence et qui s'imagine ainsi avoir trouvé une réponse définitive au problème de l'exclusion fait entièrement fausse route. »<sup>13</sup>

Dans le cadre de nos rassemblements, nous avons pu mettre en évidence que les conditions d'accès assorties de contrôles et de sanctions toujours plus importantes nous enfoncent encore davantage dans une profonde et durable insécurité d'existence. Nous questionnerons également ces mécanismes dans le chapitre quatre.

### 4.3. Se rassembler et s'exprimer librement

« "J'ai faim dans ma tête" disait un jour une personne et cette autre parole reprise dans le Rapport général sur la pauvreté: "Avant de crever de faim, on crève de solitude".

Cette faim et cette solitude, nous avons pu commencer à les combler en nous rassemblant depuis plusieurs années dans nos associations. Et ce travail de réflexion que nous faisons depuis longtemps, nous l'avons continué avec d'autres en construisant le rapport. »<sup>14</sup>

Nous voulons pouvoir nous rassembler librement au sein d'associations dans lesquelles nous pourrions construire une pensée et une parole communes sur ce que nous vivons et ce que nous voudrions voir changer. Au sein de ces associations, nous construisons ensemble la force pour aller porter cette parole dans des lieux de décisions et construire un dialogue qui nous permette d'être considérés comme de réels partenaires dans les décisions qui nous concernent.

Pour nous, ces lieux de rassemblement et d'expression sont des outils essentiels pour construire et renforcer l'accès à la sécurité d'existence.

D'une part, parce que pouvoir mettre des mots sur ce qu'on vit, est une première étape dans un processus de libération.

---

12 Collectif des associations partenaires du RGP « Contribution concernant la modernisation de la Sécurité sociale synthèse p 12. Août 96. -LST. Membres du collectif porteur de ce document. B M L K, Gand, - Centrum Kauwenbergh Anvers – De Cirkel Berchem – LST mouvement Rég. wall. - Mouvement ATD Quart-Monde Belgique. - Vlaams Forum. Anvers.

13 Idem 7

14 Idem 6

D'autre part, parce que c'est ensemble que nous ferons reculer la misère. Nous savons, pour l'avoir expérimenté, que ce sont aussi les solidarités que nous développons entre nous qui sont moteur de changement.

Enfin, tant que nous n'imposerons pas d'être reconnus comme partenaires dans un dialogue constructif, les législations en matière de lutte contre la pauvreté se retourneront contre nous plutôt que de nous libérer.

Ce passage du Rapport moral remis en 2011, en vue de prolonger notre reconnaissance du *subside Education permanente*, vient bien illustrer ce propos

« Tout le monde considère que c'est évident et normal que celui qui souffre puisse lancer un appel, que celui qui est en danger puisse être secouru. Pour avancer dans ce sens, il faut garantir la place de chacun.

La première étape, préliminaire à toutes les autres, c'est de pouvoir exprimer le vécu qui est le mien, le nôtre ; d'exprimer mon combat et tous les efforts qui n'ont pas gagné de réponses suffisantes ; de rester acteur de ce qui se construit comme solution. Le premier devoir de solidarité, c'est d'entendre, et de prendre le temps d'essayer de comprendre le cri, la souffrance ou l'appel, avant de proposer une réponse, déjà construite dans le tiroir

L'essentiel pour toute société, c'est vraiment d'engager toutes les forces disponibles pour profiter de l'expérience de ceux qui échappent à la sécurité et au bien-être, de ceux qui sont condamnés à la misère. Leurs expériences sont l'indicateur le plus pertinent pour évaluer l'évolution et la pertinence des choix d'une communauté humaine. La résistance quotidienne à la pauvreté génère une intelligence pointue quant à l'investissement et l'engagement nécessaire pour un avenir différent.

Il reste que, depuis toujours, malgré les appels répétés de nombreuses personnalités, malgré la médiocrité des résultats acquis par les pratiques habituelles, les plus pauvres ne sont pas entendus, et les réponses proposées restent des mêmes tiroirs, préconstruites.

La volonté de promouvoir la citoyenneté individuelle et collective, correspond bien au défi de permettre une autre place d'acteur, de partenaire, de témoin ou d'intervenant pour le plus pauvre. »

## 5. LES MÉCANISMES QUI MENACENT L'ACCÈS À LA SÉCURITÉ D'EXISTENCE POUR LES PLUS PAUVRES

Les questionnements sur ce qui semble essentiel pour pouvoir s'assurer une sécurité d'existence et sur les outils, les moyens, qui devraient en garantir l'accès, ont constamment suscité l'expression de situations et de faits mettant en évidence que la réalité des plus pauvres se caractérise par une profonde insécurité d'existence.

Cette insécurité est directement liée à de nombreux mécanismes qui organisent et légalisent l'inégale répartition des richesses entre les hommes.

A ce système profondément inégalitaire, s'ajoute tout ce qui est imposé aux plus pauvres pour pouvoir accéder aux droits et qui les enfoncent et les maintiennent dans une insécurité permanente.

C'est à l'analyse collective basée sur les expériences de vie des plus pauvres que sera aussi consacrée cette quatrième partie.

### 5.1. Le cadre économique et politique actuel

#### 5.1.1. Loi du Marché et évolution des cadres légaux

Les valeurs dominantes véhiculées dans la société sont celles d'un Marché agissant de manière de plus en plus débridée : concurrence, mérite, individualisme, accaparement des richesses naturelles, de la terre ...

Ces valeurs influencent les cadres légaux qui font évoluer le droit vers des légalisations qui appauvrissent un nombre toujours plus grand de personnes.

En 1994 déjà, des militant(e)s du mouvement LST qui participaient aux dialogues pour réaliser le Rapport général sur la pauvreté (RGP) ne manquaient pas de dénoncer ces mécanismes à l'œuvre à travers l'évolution d'un libéralisme débridé et ce que cela produirait en termes d'appauvrissement de masse.

On le voit aujourd'hui, ces mécanismes d'appauvrissement ne cessent de s'amplifier. En 1995, au moment de la réalisation et de la diffusion du RGP, on estimait à +/- 6% de la population le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Vingt après, on estime que ce sont près de 16% de la population qui vivent sous ce seuil. <sup>15</sup>

Quelques extraits de nos questionnements qui abordaient le thème de l'accès à la sécurité d'existence repris dans le RGP, illustrent la manière dont des familles et des personnes parmi les plus pauvres analysaient les répercussions des évolutions économiques et sociales sur la

---

15 Ces pourcentages comparés reposent sur une référence identique relative au revenu médian.

sécurité d'existence des plus pauvres. L'extrait qui suit parle de « La crainte de l'insécurité d'existence généralisée ».

« Cette expression est utilisée par les plus pauvres pour mettre en évidence une suite de tendances ou de législations dont le résultat est de diminuer la stabilité de la condition salariale, la sécurité d'existence d'un grand nombre de citoyens. Les conséquences de ces législations pour les plus pauvres sont une augmentation de la précarité et de la misère. Remarquons que cette insécurité d'existence touche prioritairement toutes les populations se trouvant au bas de l'échelle sociale... »<sup>16</sup>

L'extrait qui suit montre combien les plus pauvres, mobilisés dans ces démarches de réflexions communes, imaginaient les formes que prendrait cet appauvrissement à travers le monde du travail. Les combats syndicaux de ces dernières années abordent largement ces questions de la fragilisation et l'appauvrissement des travailleurs.

“Au niveau des revenus du travail, l'argument de la compétitivité des entreprises forcera une diminution des coûts salariaux. Actuellement cette diminution porte principalement sur les charges sociales<sup>17</sup>. On observe également une volonté d'agir sur le coût direct du travail entre autres par les sauts d'index. On peut prévoir qu'à terme dans de nombreux secteurs la compression des salaires deviendra une réalité courante. L'insécurité des travailleurs face à la croissance du chômage sera encore renforcée par les mécanismes de flexibilité, par la diminution des protections contractuelles des travailleurs, par la volonté de diminuer le pouvoir syndical. Les travailleurs les plus pauvres sont directement concernés par ces perspectives même s'ils ne sont pas actuellement dans un contrat de travail”. <sup>18</sup>

Ces mécanismes de dérégulation sont devenus courants en 2013 et les débats sur les cotisations sociales ou l'indexation des salaires sont permanents dans les négociations de la concertation sociale. Les déformations permanentes des réalités par certains à travers les mots trahissent les faits. Parler des cotisations sociales en terme de « charges » illustre par exemple cette trahison propagée par certains. Ces gens font glisser ce qui relève d'une démarche de solidarité et de redistribution dans la sphère de l'absurde, des charges inutiles.

---

16 Rapport général sur la pauvreté p188 : ATD quart-Monde, FRB, UVCB section CPAS 1995 vers électronique.

17 Le terme « charges sociales » est à l'initiative des rédacteurs du RGP. LST évite ce terme et utilise généralement les termes « cotisations sociales », ce qui correspond à la réalité de ce processus de solidarité.

18 LST Dans le RGP p 188 1995 idem.

### 5.1.2. Du droit au mérite... du mérite au mépris

Dans ce contexte, l'accès aux droits fondamentaux pour tous n'est plus du tout une priorité. Au contraire le règne du mérite est omniprésent. On octroie aux individus « ce qu'ils méritent » et plus « ce dont ils ont besoin ».

Ainsi les plus pauvres d'entre nous font face à des reculs énormes en ce qui concerne l'accès aux droits fondamentaux. Pour ceux qui vivent déjà la grande pauvreté, ces reculs constants enfonce dans une profonde insécurité d'existence qui devient alors permanente.

Un glissement idéologique inquiétant force la promotion d'analyses qui déclassent les pauvres et libèrent la société de ses responsabilités. En fait, ce qui est recherché, c'est d'établir la responsabilité des personnes et des familles par rapport à la situation dont ils sont victimes. Ils sont coupables de la situation de misère dans laquelle ils vivent. Et s'ils ne sont pas coupables, c'est qu'ils sont incapables ; dès lors définis comme intellectuellement, voire mentalement ou affectivement déficients, malades ou handicapés. Il convient alors de définir des codes d'interventions normatifs et dans la contrainte. Ceci ne fait qu'augmenter l'insécurité d'existence, avec une immense souffrance ajoutée.

Les exemples sont nombreux où on fait peser la responsabilité de la situation défavorable sur la personne ou la famille qui est en situation de pauvreté.

Les différentes techniques « éducatives » qui accompagnent par exemple l'octroi du RIS ou de l'aide sociale illustrent cela : groupes de formation sur la gestion des énergies, groupes de parole et de « relooking » pour apprendre à se vendre à un patron, ateliers de formation citoyenne pour apprendre que les droits sont aussi liés à des devoirs, etc.

Au niveau économique, les divers stages « d'activation » contribueront à intégrer l'acceptation de conditions de travail de plus en plus précaires avec des niveaux d'exploitation identiques à ce qui fait le quotidien des travailleurs du « tiers monde ». Celle ou celui qui ne s'intègre pas dans ces processus sera aussi considéré comme faisant preuve de mauvaise volonté.

Nous ne résistons pas à reprendre ce que nous disions à ce sujet en 1994 dans le Rapport général sur la pauvreté. Les questionnements soulevés sont encore pleinement d'actualité.

« Dans sa contribution au Rapport général sur la pauvreté, Luttès Solidarités Travail attire l'attention sur une représentation, fort présente dans l'opinion, qui tient le dominé pour responsable de sa condition de misère :

Il nous faut prendre conscience qu'à l'heure actuelle, une pensée profondément injuste et fautive se distille dans nos sociétés. Si les marchés de nos entreprises sont bouchés, c'est à cause des salaires des travailleurs qui sont trop élevés. Si la Sécurité sociale est en difficulté, la faute est aux chômeurs, aux malades aux assistés. Non seulement, on veut reprendre le peu de "sécurité d'existence" dont bénéficient les plus faibles, mais en plus on en arrive à leur faire endosser la responsabilité des difficultés.

Ces idées et représentations leur remémorent d'autres affirmations injustes qui ont été proclamées au siècle passé, selon lesquelles la misère dans laquelle vivaient les pauvres, leurs familles, était due à leur "fainéantise", leur "imprévoyance", leur "immoralité". Notre courage est nié tout le temps

La pauvreté n'est pas seulement une condition de vie insupportable en raison des expériences quotidiennes mais aussi en raison des expressions de mépris qui leur sont adressées, ces représentations et ces formulations constituent pour les plus pauvres la plus grande injustice qui leur est faite depuis longtemps, à savoir de faire croire que le plus écrasé est responsable de son état, que le dominé est responsable de sa condition de misère. »<sup>19</sup> RGP p163.

### 5.1.3. Les plus pauvres ne comptent plus pour personne

Ces mécanismes de mépris et de condamnations renforcent encore la concurrence et la peur. Ils permettent en outre que se propage une banalisation extrême de la misère.

Cette banalisation de l'insécurité d'existence étant elle-même nécessaire pour opérer le glissement de responsabilité de l'appauvrissement de masse vers les pauvres eux-mêmes.

Cette attitude est manifeste par rapport aux exclusions du droit aux allocations de chômage pour de nombreuses personnes en recherche d'emploi. Pas d'émotion à propos des conséquences humaines que produisent de telles réglementations et cela malgré la situation bien connue du marché de l'emploi.

Il semble que les dégâts humains produits par les crises profondes que traversent nos sociétés ne posent pas trop de question dans l'opinion.



### 5.1.4. Le prix à payer

Cette insécurité est encore renforcée par tout ce qui est imposé pour soi-disant accéder aux droits. En effet, les moyens, les outils qui devraient contribuer à garantir l'accès à la sécurité d'existence sont constamment fragilisés par :

- les conditions toujours plus nombreuses pour accéder aux droits,
- l'omniprésence des contrôles pour s'assurer que cette conditionnalité est bien appliquée et respectée
- la réintroduction de l'arbitraire dans l'application du droit
- les sanctions presque inévitables vu d'une part la complexité des mesures et d'autre part l'impossibilité de faire face au quotidien dans de telles conditions imposées

---

<sup>19</sup> RGP FRB, ATD Quart-Monde UVCB section CPAS p 163 1995.

*« On demande de l'aide parce qu'on ne sait pas faire face à l'impossible et on nous impose des conditions, on nous contrôle, on nous sanctionne, on nous culpabilise. C'est comme si on était pris dans un engrenage où tout est fait pour qu'on s'enfoncé un peu plus chaque jour ». <sup>20</sup>*

L'énergie consacrée à tout comprendre, à essayer de répondre aux conditions et à développer un tas de mécanismes de survie occupe une place centrale dans notre quotidien.

Ces traitements de la pauvreté mettent une pression énorme sur nos vies. L'arsenal d'outils légaux agit alors sur nous comme une véritable arme alimentaire.

C'est cette réalité, régulièrement dénoncée dans le cadre de nos rencontres, qu'exprime ici un militant :

*« C'est l'argent qui est en jeu et on en a besoin pour faire vivre notre famille. C'est pour cela qu'on ne bouge pas et qu'on accepte n'importe quoi. Si on nous coupe les ressources que faire... » <sup>21</sup>*

## 5.2. L'insécurité permanente conditionne tous les domaines de l'existence

*« Quand on vit dans la pauvreté, on est en insécurité permanente. On ne sait jamais de quoi demain sera fait. » <sup>22</sup>*

Quand l'insécurité s'installe, c'est tout ce qui contribue à l'existence humaine qui est fragilisé voire détruit : les solidarités de proximité, la famille, l'accès au logement, l'accès aux soins de santé, l'accès au travail, l'accès à la protection sociale, l'accès à la culture et aux savoirs, le droit d'association et la liberté d'expression. . .

Au départ de nos vies, nous avons voulu « visiter » l'accès à différents droits qui devraient contribuer à nous garantir une plus grande sécurité d'existence, afin de questionner les mécanismes qui produisent l'insécurité.

### 5.2.1. Les solidarités de proximité

La loi du Marché impose une concurrence à tous les échelons. Les dimensions de préoccupation de l'autre sont de plus en plus cassées. Il y a une colonisation des pensées qui fait que c'est de moins en moins naturel de développer des solidarités.

---

20 Militant de LST

21 Militant de LST

22 Militant de LST

Pourtant pour la plupart d'entre nous, l'accès à plus de sécurité d'existence dépend fortement des solidarités développées entre proches : la famille, les amis mais aussi vis-à-vis de « pareils à nous autres » qui sont encore un peu plus abimés par la misère.

Notre histoire individuelle et collective nous montre chaque jour à quel point nos solidarités de proximité sont menacées par toute une série de législations qui dans les faits se retournent contre nous bien plus qu'elles ne nous aident. Pour de nombreuses familles, les solidarités développées constituent dès lors une réelle mise en danger.

L'application d'un certain nombre de législations se traduit dans notre quotidien de survie, comme une occasion supplémentaire de nous condamner et de nous sanctionner.

Nous déplorons que les solidarités que nous développons entre nous pour survivre soient soumises à des contrôles et considérées comme de la fraude.

« La loi du plus fort, c'est celle des décideurs et nous, les plus faibles, on doit la subir et même on l'exécute. Par exemple, c'est la loi du plus fort qui empêche qu'on développe des solidarités entre nous, c'est encore elle qui interdit et sanctionne nos systèmes de débrouille... Si on veut héberger quelqu'un qui est à la rue ce n'est pas possible. Même si j'ai une grande maison et que je vois une famille à la rue, je ne pourrai pas les loger car j'aurais des soucis avec le chômage ou avec le CPAS, si mon revenu dépend d'eux. »

« Marie vient frapper à la porte de Véronique, sa voisine, pour lui demander de garder ses enfants. Elle a un rendez-vous à l'ONEM qu'elle ne peut absolument pas annuler au risque de perdre ses allocations de chômage. Lors du dernier rendez-vous, Marie était accompagnée de ses enfants et l'agent l'a mise en garde : « Madame, attention, en venant avec vos enfants vous nous montrez que vous n'êtes pas disponible sur le marché de l'emploi ». Véronique accepte d'aider sa voisine en s'occupant de ses enfants. Ce jour-là, elle ne se rendra pas à son boulot comme intérimaire dans une boîte de nettoyage. Le lendemain, elle apprendra qu'elle a été remplacée par une autre personne. »<sup>23</sup>

### 5.2.2. Nos moyens de résistance à la misère

Comme nous l'avons déjà souligné, les conditions d'existence qui nous sont imposées, nous poussent à continuellement devoir inventer des nouveaux moyens de survie et de débrouille.

« Comme nos parents, nous devons beaucoup lutter et souvent travailler durement, et nous sommes aujourd'hui sans emploi, alors on nous connaît le plus souvent sous l'étiquette "d'assistés sociaux". Nous sommes les premiers à lutter contre la pauvreté pour survivre, mais généralement on pense que nous ne faisons rien pour en sortir. »

« On ne dit nulle part tout ce qu'on doit faire pour essayer de faire vivre notre famille, d'obtenir la reconnaissance et l'application des droits. »

---

23 Militants de LST

*« L'énergie qu'on passe à tout ça, à tout comprendre, à développer un tas de mécanismes de survie, est énorme. Il en faut plus que pour aller bosser. Ça fait aussi référence à des amis gitans, roumains qui se font « plus laids » qu'ils ne sont pour mendier. Certains vont jusqu'à se mutiler». <sup>24</sup>*

Ce travail pour survivre n'est reconnu par personne et la plupart du temps, nous sommes considérés comme des incapables par les services sociaux. Tout ce qu'on essaie de mettre en place pour survivre est une occasion de nous condamner, de nous sanctionner, comme s'il s'agissait de fraude. Nous ne pouvons plus compter sur nos propres ressources sans être continuellement sanctionnés, et sans être contraints à des formes de gestion arbitraire qui nous font perdre la maîtrise de nos vies, et nous enfoncent encore plus dans la misère. On gère notre argent parce que nous en avons trop peu: guidance budgétaire, administrateur de biens ; on gère nos enfants : placement pour cause de pauvreté...

*« Au CPAS, quand tu vas les trouver, la plupart du temps, ils vont t'obliger à la gestion budgétaire. Ils veulent prendre le dessus sur toi et tu vas perdre la maîtrise. Le CPAS dira qu'il peut gérer à ta place. Si tu tombes sur une bonne assistante sociale, ça ira peut-être. Elle peut bien gérer mais de toute façon ils prennent la maîtrise de ta vie... Si après tu déménages et que tu quittes la commune, ils te laissent tomber. Et toi tu as perdu la « maîtrise » de gérer tes histoires et tu risques alors d'être encore plus bas. »*

*« Ce qu'on voit, c'est que ces gens qui décident qu'on est incapable d'assumer des tas de trucs nous mettent en danger. Ce qu'ils disent ' vous êtes en incapacité de travailler ' ou ' vous êtes incapables de gérer vos revenus ' glisse vite vers ' vous êtes incapables d'élever vos enfants ' » <sup>25</sup>*

### 5.2.3. L'accès à l'emploi et au travail

Très peu d'emploi de qualité nous sont accessibles. Le manque d'emploi entraîne une concurrence énorme entre les travailleurs et les conditions à remplir sont toujours plus nombreuses et complexes.

*« Dans le temps, on avait du travail assez facilement. On quittait un travail pour en retrouver un autre, le même jour ! Maintenant, il y a un tas de mesures dans tous les sens qui compliquent tout. On dirait vraiment que c'est pour emmerder les gens ! Et puis il y a toujours plus de mécanisation et d'usines qui ferment. »*

*« Dernièrement Vande Lanotte a déclaré que du travail il y en a. Selon lui, il y en a plein, tant qu'on veut ! Quand on n'a pas de travail, on dit qu'on est des fainéants, des profiteurs. Mais quand on se présente pour un boulot, on n'est jamais dans les conditions... Le système est mal fait, il nous coince. »*

---

24 Militants de LST

25 Militant de LST

*« Ce qui est encore plus crapuleux c'est que les politiques qui traitent les chômeurs de fainéants ne disent pas qu'on n'a pas le choix. Parce qu'aujourd'hui il faut passer par le chômage pour avoir accès à l'emploi. C'est comme ça, si on n'est pas passé par le chômage, on ne donne pas droit aux réductions de cotisations sociales pour les patrons. Donc pour beaucoup, on a peu de chance de se faire employer. »<sup>26</sup>*

Pour nous l'accès à l'emploi est la plupart du temps source d'une plus grande insécurité d'existence.

Les politiques d'austérité font évoluer vers le bas la notion d'emploi convenable et multiplient les mesures appliquées dans le cadre de la chasse aux chômeurs. Ces pressions multiples augmentent encore la concurrence et nous obligent à accepter des contrats précaires, du travail en intérim, du travail dans le cadre d'activations payées à 1euro de l'heure... Des emplois qui sont souvent impartis de conditions de travail pénibles, avec des horaires difficiles et irréguliers, se situant souvent en dehors des conventions collectives de travail et ne donnant aucune garantie réelle d'accès aux protections sociales.

*« On met en place des tas de formations et d'activations obligatoires. On paie les gens 1 euro de l'heure et ça devient normal. On déstructure tout le monde du travail et en attendant les gens sont de plus en plus fragilisés. »<sup>27</sup>*

La multiplication des contrats précaires, du travail en intérim... entraînent des changements réguliers de statuts qui augmentent encore le risque de fragilisation.

*« On nous pousse à rester au chômage. Car par exemple si on accepte un contrat pour une courte durée, une fois qu'on retombe au chômage, il y a un gros risque de se retrouver sans rien, le temps que tous les papiers soient en ordre. C'est très régulier que les changements de statut induisent des problèmes de paperasserie, qui entraînent des coupures de paiement au niveau des allocations, et risquent de nous faire tomber encore plus bas. Parce que pendant ce temps on ne sait plus payer ses factures et on s'enfoncé. On risque de tomber dans une insécurité d'existence plus grande encore. »*

*« Moi, du jour au lendemain l'ONEM a décidé que je n'étais plus bonne pour le marché de l'emploi et je me suis retrouvée à la mutuelle. Pendant 10 ans, ça a été une bagarre terrible, la mutuelle et l'ONEM se sont rejetés la balle. La mutuelle disait à l'ONEM que je n'étais plus en incapacité et le chômage refusait de reconnaître que ma santé a des limites. Ça a été un combat de plus de deux ans pour clarifier mon statut. Finalement c'est le médecin de l'ONEM qui a dit que j'étais inapte au travail... J'ai été trimbalée pendant tellement d'années que je ne m'y retrouvais plus du tout et surtout je me*

---

26 Militants de LST

27 Militant de LST

*fragilisais. Une fois au CPAS, ça a été plus rapide pour m'envoyer vers la Vierge noire. . . ».*<sup>28</sup>

Les frais supplémentaires liés à l'emploi, combinés aux très bas salaires auxquels nous avons accès, mènent à un appauvrissement encore plus important.

*« Les emplois auxquels on accède sont souvent des temps partiels, les titres services notamment. Les revenus qu'on en retire ne dépassent pas 900 ou 1000 euros et il y a un paquet de frais en plus. Exemple de Nathalie avec ses 5 enfants qui devrait aller travailler en titres service, il lui faudrait un véhicule et payer pour faire garder ses enfants. Donc finalement par rapport au chômage, on ne gagne pas un rond et on a des tas de frais en plus. On s'appauvrit en allant travailler ! »*<sup>29</sup>

Dans un tel contexte, les systèmes de débrouille (récupération, brocantes, bûcheronnage...) qui nous permettraient de nous assurer un revenu par le travail sont de plus en plus considérés comme de la fraude et donc beaucoup plus contrôlés et sanctionnés. Outre la perte de revenus, c'est aussi la perte d'autonomie et de capacité de créativité qui renforce encore l'insécurité d'existence. D'une part on contrôle notre « volonté de travailler » et d'autre part on sanctionne toutes nos initiatives.

#### **5.2.4. L'accès à la protection sociale**

Comme nous l'avons souligné au chapitre 3, nous sommes conscients que le système de Sécurité sociale est un des premiers outils collectifs structurels pour résister à la misère. Cependant nos histoires individuelles et collectives nous montrent que nous avons toujours eu beaucoup de difficultés à en bénéficier.

De plus, au fil des années, nous constatons que plutôt que d'être renforcés, les principes de solidarité qui fondent ce système, sont toujours davantage remis en question et réduits (individualisation des droits, limitation dans le temps des allocations de chômage, création de nouvelles catégories...).

Aussi si l'accès à la Sécurité sociale reste essentiel, il ne nous garantit pas suffisamment l'accès à plus de sécurité d'existence. Au contraire la conditionnalité imposée à l'application des droits et l'arbitraire qui est à l'œuvre, autant en Sécurité sociale qu'en aide sociale, limitent de plus en plus l'accès au seuil de sécurité d'existence.

Les conditions imposées enfoncent encore un peu plus dans la misère. C'est le constat régulier et permanent des militants du Mouvement LST, des associations partenaires du suivi du Rapport général sur la pauvreté, mais aussi d'autres intervenants, associatif ou publics.

*« On doit reconnaître à la Sécurité sociale de permettre ou d'avoir permis de ne pas sombrer dans la misère. Mais lorsqu'on en dépend, on n'a plus la possibilité de développer nos propres résistances, nos solidarités les plus proches tellement les conditions sont nombreuses et le risque de sanction omniprésent... ».*

---

28 Militants de LST

29 Militant de LST

L'évolution en matière d'allocations de chômage et de soins de santé notamment, est éclairante.

La question qui porte sur la réforme des législations en matière d'allocations de chômage avec une volonté de limiter dans le temps le bénéfice de ces allocations fait d'ailleurs l'actualité des questions sociales depuis 2012. De nouvelles catégories de bénéficiaires sont élaborées et les échéances pour définir les « fins » de droits sont établies.

Ces nouvelles conditions dans l'octroi d'allocations de chômage plongent de larges couches de la population qui en bénéficient dans une insécurité d'existence profonde.

Cette menace d'une plus grande insécurité d'existence était pourtant déjà nettement pointée, il y a 20 ans, lors de la publication du Rapport général sur la pauvreté.

*« Si on peut distinguer par des critères administratifs et juridiques, les personnes en situation de pauvreté et les actifs, les plus pauvres considèrent qu'il n'y a qu'une coupure administrative. Ils considèrent que les mesures qui touchent les actifs, et notamment les plus vulnérables, les concernent aussi, que toutes mesures prises à l'encontre des chômeurs complets indemnisés ont des répercussions sur leurs situations mais aussi et surtout sur l'ensemble de la pauvreté. Les plus pauvres ne sont pas uniquement concernés par les mesures prises dans le cadre de l'aide sociale mais aussi celles relatives à la Sécurité sociale, et notamment les allocations de chômage, celles qui visent les actifs. »<sup>30</sup>*

Connaissant les réalités économiques en termes de pertes d'emplois et d'inadéquation des offres d'emplois en souffrance avec le profil de la majorité des travailleurs sans emploi, on peut se demander à quoi correspond un tel acharnement. D'autant que dans la perspective d'économies budgétaires par rapport à la dette de la Belgique, celles réalisées par cette soi-disant chasse à la fraude sociale et aux chômeurs apparaît tellement faible à côtés des milliards placés dans des paradis fiscaux.

Les CPAS tirent aussi la sonnette d'alarme à propos des difficultés qu'ils pourront difficilement assumer au moment de ces exclusions du chômage.

En ce qui concerne les soins de santé, on constate qu'en plus de la couverture mutuelle, il faut pouvoir se payer des assurances supplémentaires pour être réellement couvert notamment lors d'hospitalisations, de maladies graves ou chroniques, etc. . . Or, notre budget qui nous permet déjà difficilement de nous soigner, ne nous permet pas d'accéder à ses assurances.

Nous déplorons la mise en place d'une médecine à deux ou trois vitesses qui nous oblige pour acheter nos médicaments, à payer une visite ou des frais d'hôpital, à demander de l'aide au CPAS qui fixe souvent des conditions encore plus strictes que celles des mutuelles. Jusqu'à nous imposer le choix de notre médecin et de la pharmacie qui ne nous donnera que les médicaments qui sont sur une liste déterminée par le CPAS...

---

30 Rapport Général sur la pauvreté FRB, ATD Quart-Monde UVCB section CPAS.1995 p188.

## 5.2.5. L'accès au logement

Le logement est un besoin et un droit fondamental reconnu comme tel dans la Déclaration Universelle des Droits de l'homme et la Constitution Belge. Sans logement, de nombreux droits et particulièrement le droit de vivre en famille, sont menacés. Cependant, les moyens, budgétaires ou autres, ne sont pas suffisants ou pas suffisamment répartis pour que ce droit au logement soit réellement mis en œuvre.

Dans les faits, se loger est une difficulté de chaque jour pour beaucoup d'entre nous.

Les loyers représentent aujourd'hui entre la ½ et les ¾ de nos revenus. A cela il faut parfois encore ajouter les charges (eau, électricité, chauffage...). Quand tout est payé, il ne nous reste pratiquement rien pour faire vivre nos familles.

Nous avons très peu souvent accès aux logements sociaux.

Les logements que nous occupons sont bien souvent trop petits et insalubres. Cela a de nombreuses répercussions sur la famille, la santé, le montant exorbitant des factures énergétiques...

Aussi, nous sommes nombreux à subir une vie d'errance et de déracinements successifs tant nos conditions de logement nous imposent des déménagements réguliers

Nous sommes nombreux également, suite à une expulsion pour raison de surpeuplement ou d'insalubrité ou encore parce que nous ne savons plus faire face au coût du loyer, à nous retrouver sans logement. Nous sommes alors contraints d'expérimenter la vie à la rue, les hébergements en abri de nuit ou en maison d'accueil. Et souvent ces solutions « tremplin » nous mettent encore dans une situation plus précaire : éclatement familiale, perte d'autonomie, endettement, problèmes de santé, difficultés administratives...

On parle très peu de ce que ces conditions de logement produisent sur les familles. Pourtant ce sont surtout les conséquences du fait d'être mal logé qui nous enfoncent dans la misère.

Notamment la menace de placements et autres pressions que nous subissons des services de l'Aide à la jeunesse à cause de l'état de notre logement.

Ou encore au niveau administratif, les problèmes liés à la domiciliation qui entraînent d'autres soucis en cascades avec la commune, le CPAS, le chômage, la mutuelle, les allocations familiales, les écoles...

Au départ de nos expériences, nous constatons que de nombreuses législations qui sont censées nous protéger ou nous permettre d'accéder plus facilement à un logement décent se retournent contre nous. Une fois de plus l'application des lois se transforme en éléments qui produisent plus d'insécurité et de misère.

Par exemple, on constate cela dans l'application des mesures en matière de salubrité : une fois le bâtiment déclaré insalubre c'est la famille qui en sera expulsée et se verra une fois de plus dans l'obligation de rechercher un logement en urgence.

Suite à la perte du logement, des familles se verront parfois dans l'obligation de se tourner vers une maison d'accueil. Ces structures n'offrent, en général, pas un logement adapté à la taille des familles ; mais celles-ci devront faire face à un loyer élevé et perdront une grande part de leur autonomie, à cause de la gestion budgétaire et du règlement de vie imposés par l'institution.

Autre exemple, le recours aux ADEL, censé faciliter l'accès à un logement de meilleure qualité et mieux adapté à la taille de la famille, se retourne parfois contre les bénéficiaires, entraînant pour eux la perte de l'allocation de loyer, et, en plus, un endettement important vis-à-vis de la Région wallonne.

*Même type de constat avec les normes sanitaires ou de performance énergétique. Soit par défaut de consultation et de participation, soit par manque de moyens financiers dévolus à l'accès au logement, soit à cause d'impacts négatifs sous-estimés, la mise en œuvre de ces lois ou normes crée des problèmes plus importants que ceux qu'elles étaient censées résoudre.*

*Un exemple : le nombre de chambres que doit contenir un logement selon la taille du ménage qui l'occupe. Pour les grandes familles, recomposées ou non, ce critère est souvent un casse-tête. Il s'est déjà produit que pour quelques mètres carrés manquants, une famille se voit refuser l'accès à un logement et se retrouve dès lors dans des conditions pires, à la rue ou dans une maison d'accueil, où l'espace est encore plus exigü et moins confortable.*

31

Nous pourrions encore évoquer les dérives que risque d'entraîner le nouveau CWATUPE notamment en ce qui concerne l'accès aux logements sociaux. Ou encore des législations qui sanctionnent les initiatives développées par les plus pauvres pour accéder à l'habitat en camping (plan HP...).

Nous sommes conscients qu'au niveau du logement comme dans d'autres domaines une régulation est nécessaire. Notamment pour juguler la spéculation, la gentrification et les pratiques abusives des marchands de sommeil. Mais l'élaboration des politiques et l'évaluation de leur mise en œuvre nécessitent un dialogue soutenu avec les organisations de la société civile et les citoyens concernés. Nous vous invitons à consulter le plaidoyer mis au point par différentes associations membres d'Association 21 dont la nôtre et qui a fait l'objet d'une rencontre parlementaire à Namur en mai 2013

### **5.2.6. Le droit d'association et la liberté d'expression**

Parmi les défis qu'il nous faut relever dans notre lutte collective contre la misère et ce qui la produit, le « droit d'association » constitue un axe essentiel.

Nous mesurons chaque jour ce que la pauvreté engendre comme limitation dans l'accès à de nombreux droits mais il est peu courant qu'on dénonce cette limitation au droit d'association imposé par certaines législations ou par les conditions de vie dans la pauvreté.

Pour s'impliquer dans des démarches associatives, une personne qui bénéficie d'allocations de chômage, ou d'autres indemnités de la Sécurité sociale, devra généralement faire une déclaration ou une demande pour y participer.

Après avoir effectué un recours contre la décision d'un CPAS en collaboration avec LST, une famille se verra conseiller par l'assistante sociale de ne plus fréquenter notre association.

---

31 Plaidoyer « Pour un habitat durable pour tous » Communiqué de presse - le 30 mai 2013. ASS21

Régulièrement des personnes qui sont hébergées en maison d'accueil ou en abri de nuit éprouvent également des difficultés à participer à des démarches associatives. Lors de nos réunions « Caves » qui ont lieu en soirée Jean -François, Roland, Fabienne et bien d'autres doivent quitter à la moitié de la rencontre afin de rejoindre l'abri de nuit et espérer y trouver une place pour la nuit ou pour ne pas trouver porte close à la maison d'accueil.

A ces faits qui relèvent de réglementations et de lois, nous devons encore ajouter le découragement qui ronge si souvent des familles entières : « A quoi bon puisque rien ne change ! ». Ou encore les querelles engendrées pour l'accèsion à un logement social ou par la qualité et la taille des colis distribués par les banques alimentaires.

Les plages d'arbitraire maintenues dans un certain nombre de législations permettent des applications « différenciées » de certains droits qui font apparaître un manque évident « d'équité ». <sup>32</sup>

Parce que dans la misère tout divise, le droit d'association est un réel défi.

De plus, si aux valeurs de solidarité qui sont nécessaires pour notre survie, l'Etat oppose des législations de répression, nous comprenons aisément que la démarche de se rassembler librement pour réfléchir et agir ensemble nécessite un réel courage.

Enfin, comme nous le relatons au chapitre 3, certains militants de notre Mouvement n'ont pas pu inscrire leur nom dans les statuts constitutifs de LST car ils étaient privés de leurs droits civils et politiques. Tous deux pour des faits liés à l'extrême pauvreté. Pour l'un, des incarcérations répétées pour des faits de vagabondage ayant produit un jour une rébellion. Pour l'autre, mineur à l'époque, des fugues répétées pour rejoindre sa famille suite à un placement injustifié qui entraîneront une spirale dans la dureté des placements. Aboutissant à la prison, assortie aussi d'une privation des droits civils et politiques dès sa majorité.

---

32 Voir à ce sujet le classement des valeurs les plus importantes pour des ménages et personnes en situation de pauvreté.

## 6. PERSPECTIVES

### 6.1. La place de la parole des pauvres dans le débat

Ce document évoque au mieux la capacité des pauvres à réaliser une évaluation et des propositions sur la question fondamentale de la sécurité d'existence. Dans le rassemblement libre et indépendant qui est organisé dans différentes associations, comme à LST, une parole nouvelle s'exprime sur les constats et l'analyse que les plus pauvres construisent dans leur résistance quotidienne à la misère. Ce point de vue mérite une attention toute particulière, elle doit s'inscrire dans tous les lieux de débats et de décisions.

Du point de vue des choix politiques, nous devons déplorer une évolution négative, cette année, quant à cette ouverture à la participation qui était reconnue depuis le RGP.

En effet, le Service de lutte contre la pauvreté qui est l'organisme créé par un accord intergouvernemental en Belgique à la suite du RGP, et qui a reçu la mission de garantir le dialogue avec les plus pauvres pour orienter les choix politiques, est menacé de devenir un centre de recherche en plus pour le SPP Intégration sociale. C'est une proposition de l'accord gouvernemental fédéral qui peut aboutir à une destruction d'un outil novateur reconnu et jaloué par de nombreux pays et par l'Europe. Nous espérons encore une mobilisation des pouvoirs politiques régionaux et communautaires associés mais non consultés, mais aussi de toutes les forces démocratiques du pays, pour un engagement de résistance.

Par ailleurs, en Région wallonne, le choix exprimé par le Gouvernement, de décréter un interlocuteur unique, pour garantir le dialogue et la participation des plus pauvres aux débats qui les concernent, est absolument inacceptable. C'est enfermer et encadrer, avec le financement nécessaire, une parole qui doit rester libre de choisir et d'organiser sa production, sa structuration et sa promotion. L'histoire de la démocratie et de toutes les résistances organisées nous informe largement des dangers et des travers de pareille proposition. Le modèle de l'organisation des travailleurs est particulièrement clair à ce propos. Nous considérons ce choix comme un nouveau colonialisme et l'expression d'une volonté de contrôler et d'organiser l'associatif. Ceci rappelle des pratiques politiques particulièrement dangereuses.

### 6.2. Garantir les conditions nécessaires à la sécurité d'existence

#### 6.2.1. Recul des protections sociales

Le constat le plus évident de cette analyse, c'est un recul très inquiétant des protections sociales, tant de la Sécurité sociale que de l'aide sociale. Et, comme une conséquence évidente, un accroissement impressionnant du nombre des personnes confrontées aux réalités de la misère. La Sécurité sociale empruntant les plus mauvais modèles de l'aide sociale pour fragiliser gravement la protection la plus légitime contre l'appauvrissement. L'exemple le plus évident est celui du taux cohabitant lié aux revenus du minimex, et copié dans les années 80 pour les allocations de chômage.

Nous évoquons au fil des pages d'autres reculs sous la formes de conditions nouvelles à l'octroi des droits, par exemple les modèles des activations ; ou de diminution des revenus liés, par exemple, une nouvelle législation quant au chômage de longue durée.

Ces décisions politiques sont d'autant plus inacceptables que les constats sont unanimes pour dire que, d'une part, les montants octroyés appauvrissent jusqu'à la misère ceux qui en bénéficient ; d'autre part l'offre d'emploi convenable ne correspond pas à la demande ; et enfin que cette pratique enrichit jusqu'à l'indécence une partie de plus en plus riche de la population. Nous appelons aussi à la plus grande attention sur le fait que cette situation permet une pression extrême sur les protections de tous les travailleurs. Ceci est encore plus évident quand on prend le point de vue des choix européens.

### **6.2.2. Recul de tous les droits qui permettent une sécurité d'existence**

Au fil des pages, nous constatons un recul de l'accès à tous les droits les plus fondamentaux. Le droit au logement, à vivre en famille, à un revenu décent, à la santé, à la formation et à l'école, ... Et, dans le vécu, ces droits sont interconnectés, l'un dépendant de l'autre. Cette combinaison de recul aboutit à rendre absolument inaccessible, par les personnes elles-mêmes, une perspective nouvelle, une chance même infime de sortir de cette misère.

Quelques mesures nouvelles apparaissent tous les jours. Par exemple, Bruxelles, après la Flandre, et sans doute avant la Wallonie, décide d'octroyer une allocation logement pour les demandeurs de logement social de longue durée. Quelque 100 à 150 euros par mois, après cinq ans d'attente non satisfaite pour l'accès à un logement social. Cela nous semble indécent et ne tient pas compte de ce que veut dire au quotidien l'accès à un logement de qualité. Quelques miettes qui ne coûteront pas cher, pour dire qu'on a fait quelque chose. Notre revendication, depuis le RGP, c'est que les règles d'accès à un logement social soient la règle pour tous. Et, si les services publics ne peuvent pas satisfaire la demande, qu'ils garantissent la satisfaction de ce besoin élémentaire par la contribution financière correspondante.

On pourrait analyser avec le même outil les différentes mesurette qui se bousculent dans les propositions politiques. On devrait alors évaluer, dans le même temps, combien ces processus sont chargés de mépris et de condamnations de la population la plus pauvre.

### **6.2.3. Evolution dans les pratiques du travail social**

Un glissement vraiment intolérable transforme les pratiques du travail social en deux axes distincts mais aussi dangereux et portés par les mêmes acteurs : d'une part le contrôle, et d'autre part l'assistance. Ceci engendre deux résultats aussi regrettables l'un que l'autre : d'une part un réel recul de la satisfaction des besoins essentiels, et d'autre part un renvoi au soupçon de la responsabilité du pauvre, voire de la fraude dont il est coupable, avec la souffrance et le sentiment de mépris qui sont liés, et enfin le retour à l'assistance et à l'arbitraire. Ce travail de réflexion et d'analyse présente, avec un enracinement dans le vécu quotidien, combien l'attente de la population et le droit légitime au respect de sa dignité mérite une autre compréhension des choix politiques et sociaux qui organisent le travail social ; c'est de l'arme alimentaire dont il est question.

### 6.3. La sécurité d'existence comme projet politique

L'objet premier du politique est de contrôler l'économique et limiter sa capacité permanente de tout engloutir dans sa propre satisfaction. L'indicateur essentiel, central, voire unique, de réussite de cette ambition, est à découvrir dans la satisfaction du citoyen le moins protégé, de la personne ou de la famille la plus pauvre. L'évaluation de la satisfaction des besoins élémentaires de chacun, puisqu'elle est bien notre ambition, doit être mesurée là où il y a le plus de risque qu'elle n'est pas acquise. Et ce travail de mesure est une chance pour tout le monde. L'évaluation des mesures proposées pour garantir la sécurité d'existence doit, elle aussi, passer par le même référent de contrôle. Ce qui est gagné par le plus pauvre est gagné par tous. Il reste que la connaissance de ce point de vue ne peut être acquise sans la participation de ceux qui le vivent. Et la construction d'une parole issue de cette expérience nécessite l'existence de lieux libres et indépendants qui permettent le rassemblement et la réflexion dans l'échange.

La satisfaction des besoins fondamentaux qui garantissent la sécurité d'existence est gravement fragilisée, et une population de plus en plus nombreuse est victime de grande pauvreté. Ceci est le premier constat particulièrement accablant de cette étude. Le second indique le recul inquiétant de la qualité des moyens d'évaluation des politiques activées par l'enfermement et la « colonisation » de la parole des pauvres.



# DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- **Habitat durable : plaidoyer d'Associations 21**  
février 2013  
Associations 21 - Etude collective  
[www.mouvement-lst.org/2013-02-08\\_associations21\\_plaidoyer\\_habitat\\_durable.html](http://www.mouvement-lst.org/2013-02-08_associations21_plaidoyer_habitat_durable.html)
- **L'emploi à tou(t)s prix ! ... Et l'économie sociale ?**  
1er mai 2011  
LST - Etude  
[www.mouvement-lst.org/publications\\_2011-05-01\\_emploi\\_a\\_tou-t-s\\_prix\\_economie\\_sociale.html](http://www.mouvement-lst.org/publications_2011-05-01_emploi_a_tou-t-s_prix_economie_sociale.html)
- **Conditionnalité des droits**  
10 décembre 2010  
Associations partenaires du Rapport général sur la pauvreté - Etude collective  
[www.mouvement-lst.org/publications\\_2010-12-10\\_conditionnalite\\_droits.html](http://www.mouvement-lst.org/publications_2010-12-10_conditionnalite_droits.html)
- **Rapport Général sur la Pauvreté (RGP)**  
1994-1995  
Etude réalisée avec les familles les plus pauvres, à la demande du Ministre de l'Intégration sociale  
[www.mouvement-lst.org/publications\\_1994\\_rgp.html](http://www.mouvement-lst.org/publications_1994_rgp.html)

Toutes les publications du mouvement LST :

<http://www.mouvement-lst.org/publications.html>